

ACTIVITÉS VACANCES D'ÉTÉ

Séjour long

INSCRIPTIONS À PARTIR DU LUNDI 5 MAI

EN LIGNE > draguignan.portail-familles.app

AU GUICHET FAMILLES > Du lundi au jeudi de 8h à 17h - Mairie annexe - Place Cassin

Se munir de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022, ainsi que les prestations familiales en cours (C.A.F, M.S.A...)

DU LUNDI 7 AU VENDREDI 11 JUILLET

9/12 ans - 14 places

5 jours / 4 nuits

Tarif max 178 € en fonction des revenus

“Les apprentis astronomes”
SÉJOUR ASTRONOMIE À
SAINT-MICHEL DE L'OBSERVATOIRE

Lieu de départ > Salle di Giovanni
(à côté de l'École maternelle Jean Jaurès)

DU LUNDI 21 AU VENDREDI 25 JUILLET

9/12 ans - 14 places

5 jours / 4 nuits

Tarif max 178 € en fonction des revenus

“Nature et découvertes”
SÉJOUR À LA TUILE AUX LOUPS

Lieu de départ > Salle di Giovanni
(à côté de l'École maternelle Jean Jaurès)

DU LUNDI 14 AU VENDREDI 18 JUILLET

13/17 ans - 14 places

5 jours / 4 nuits

Tarif max 178 € en fonction des revenus

“Cap sur le lac”
CAMPING ET ACTIVITÉS NAUTIQUES
AUX SALLES SUR VERDONS

Lieu de départ > Salle di Giovanni
(à côté de l'École maternelle Jean Jaurès)

DU LUNDI 4 AU VENDREDI 8 AOÛT

13/17 ans - 14 places

5 jours / 4 nuits

Tarif max 178 € en fonction des revenus

“Vacances multi-fun”
AQUALAND, DROP-IN ET KARTING
À SAINT-RAPHAËL

Lieu de départ > Salle di Giovanni
(à côté de l'École maternelle Jean Jaurès)

Les inscriptions aux activités sont limitées à :
3 sorties journée, 1 séjour long et 1 séjour court par enfant.



Ville de Draguignan

MODALITÉS D'ANNULATION DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS JEUNESSE

À partir du lundi 30 juin 2025, les annulations d'inscriptions aux activités jeunesse donneront lieu à un avoir, UNIQUEMENT dans les cas suivants :

- Dans le cas où l'enfant peut être remplacé par un autre enfant sur l'activité annulée,
- Sur présentation d'un certificat médical, déposé au service Jeunesse dans les 48h.

L'annulation se fait uniquement sur place, au guichet Famille. AUCUNE ANNULATION ne sera prise en compte ni par mail, ni par téléphone. L'annulation à une activité doit être signalée au guichet Famille, au moins 1 semaine avant le démarrage des vacances scolaires sauf cas de force majeure. Tous problèmes de santé concernant les enfants, doivent être signalés au moment des inscriptions.